

COUPE DE FANCE DE BROUSSAILLAGE SUR PETIT GIBIER

1) Disposition générale

1.1 Cette coupe est ouverte aux clubs des 3^{ème} et 4^{ème} groupes, organisant régulièrement des épreuves de broussaillage sur petit gibier.

1.2 Chaque club sélectionnera 4 chiens. Les critères de sélection sont de la compétence de chaque club. Les engagements seront clos le Et seront transmis par les clubs de race à l'organisateur. Pour chaque club la sélection d'un chien de réserve est possible. Le montant de l'engagement est de 50 Euros par chien.

1.3 La coupe de France se déroule sur 2 jours.

Le tirage au sort de l'ordre de passage se fait au matin du 1^{er} jour.

A l'issue du travail et de la première journée un classement par club est établi et sont retenus le 2 chiens de chaque club ayant obtenu les meilleurs pointages.

Le 2^{ème} jour, la finale avec tirage au sort le matin de l'ordre de passage et du juge accompagnant, à l'issue du travail classement des 3 meilleurs chiens tous clubs confondus.

Les récompenses :

- ✓ 1^{er} Médaille d'Or de la SCC – Vainqueur de la coupe de France
- ✓ 2^{ème} Médaille d'argent de la SCC
- ✓ 3^{ème} Médaille de bronze de la SCC

1.4 Le corps du jury est composé des juges de travail proposés par chaque club.

La commission CTTCR désignera le Président du Jury.

Le juge retenu par chaque club de race devra juger les 4 chiens de son club lors de la 1^{ère} journée.

Une réunion des juges aura lieu la veille au soir de la Coupe aux fins de concertation.

Le premier jour les chiens et conducteurs sont accompagnés par leur juge respectif.

Les autres juges feront office d'observateur et feront part de leurs observations à la demande.

C'est le juge retenu qui fera le classement par club.

Pour la finale le juge accompagnant sera tiré au sort parmi les juges de la veille. En même temps que l'ordre de passage.

Les autres juges seront positionnés dans le parc et seront observateurs.

Le jugement de chaque chien sera fait par le jury en collégial ainsi que le classement.

2) Règlement Général

2.1 Le parc sera d'une superficie suffisante, pourvu d'une végétation appropriée et d'une densité de gibier suffisante.

2.2 Les animaux de chasse possible seront :

Le lapin

2.3 Le temps imparti pour chaque chien sera de 20 minutes (avec possibilité de 10 minutes supplémentaires à la discrétion du juge).

Après la fin du travail qui sera sonnée, le chien doit être récupéré dans les 10 minutes sous peine d'élimination.

2.4 Le premier jour, les chiens de chaque club seront jugés par le juge désigné par le club de race suivant leur règlement propre.

Les juges devront avoir une parfaite connaissance du règlement avant la date de la Coupe de France.

2.5 Le deuxième jour les chiens seront jugés suivant ce même règlement.

3) Tirage au sort

- L'ordre de passage des chiens présentés sera tiré au sort le matin du 1^{er} jour
- Pour le 2^{ème} jour l'ordre de passage des chiens finalistes est fait par tirage au sort, sera fait simultanément le tirage au sort du juge accompagnant parmi les juges désignés par les clubs de race.

Pour le passage de chaque chien les autres juges seront observateurs et participent par ce qu'ils observent et entendent au jugement collégial de chaque chien finaliste

COUPE DE France DE BROUSSAILLAGES SUR PETIT GIBIER

- **Objet :**

Cette discipline permet de mettre en évidence les qualités des chiens des 3^{ème} et 4^{ème} groupes pour broussailler, quêter, lever et lancer le petit gibier.

- **Admissions :**

Sont admis à participer les chiens des races du 3^{ème} et 4^{ème} groupes participant habituellement à des épreuves de broussaillage sur petit gibier.

Chaque club de race est en charge de la sélection des sujets présentés à cette coupe de France

Les chiens devront être inscrits au LOF et confirmés

Les propriétaires devront être membres du club de race à jour de cotisation et détenteur d'une licence

- **Territoire :**

Cette discipline peut avoir lieu dans un territoire de chasse de landes, friches (ronciers), cultures diverses ou bois d'une superficie suffisante (environ 20 hectares) et comportant une densité correcte de petit gibier (lapin ou lièvre).

Il faut en effet pouvoir fournir une enceinte suffisante à chaque chien et comportant du gibier permettant de vérifier l'aptitude du chien examiné.

Le rapport des juges devra être précis sur la nature du territoire et sur l'espèce de gibier chassé.

- **Déroulement de l'épreuve :**

Le juge et les juges agissant en tant qu'observateurs se postent dans l'enceinte.

Le conducteur entrera dans l'enceinte et lâchera son chien à l'ordre du juge.

Le conducteur doit en toute circonstance se conformer aux indications du juge accompagnant.

Les chiens doivent être conduits comme ils le sont ordinairement à la chasse.

Le conducteur ne doit pas faire usage de sa voix ou de tout objet d'appel sonore de manière inconsidérée et seulement avec la plus grande discrétion. Les appels trop fréquents pouvant être comptés comme des fautes d'obéissance.

Le chien doit être actif dans sa quête, entrer aux fourrés et ronciers où peut se trouver le gibier. Il devra lancer l'animal de chasse et faire une bonne poursuite en donnant de préférence de la voix (fonction des races).

Les chiens seront examinés et récompensés en fonction du style de chasse inhérent à leur race et leur prestation du jour, d'où l'importance pour les juges de parfaitement connaître les différents style de chasse des races en présence.

Le chien ne sera pas noté sur le nombre de lancés, mais sur le style et l'efficacité dont il aura fait preuve.

Un coup de feu sera tiré pendant l'épreuve en lors d'une action de chasse.

Lorsque le juge sonne la fin de l'épreuve le chien doit être repris rapidement et dans un délai maximum de 10 minutes sous peine de pénalités.

- **Attribution des notes :**

- Quête, persistance dans le travail - coefficient 10
- Tenue aux ronciers, fourrés - coefficient 10
- Lancé - coefficient 6
- Récri voix - coefficient 5
- Vigueur dans la poursuite - coefficient 10
- Obéissance, souplesse - coefficient 4
- Réaction au coup de feu - coefficient 5

Notes sur 4 points

- Travail nul : 0
- Travail insuffisant : 1
- Travail satisfaisant : 2
- Travail Bon : 2,5
- Travail Très Bon : 3
- Travail Excellent : 3.5
- Travail Exceptionnel : 4

Classement :

- De 0 à 99 – Non classé
- De 100 à 125 – Honorable
- De 126 à 150 – Bon
- De 151 à 175 – Très Bon
- De 176 à 189 – Excellent
- De 190 à 200 – Exceptionnel (CACT)